

La suppression des inégalités salariales et l'accompagnement des femmes et des hommes dans leur parcours professionnel

Action 3 :

Favoriser et accompagner l'accès des femmes aux emplois de direction

Objectifs poursuivis

- Lutter contre une inégalité injustifiée et plusieurs fois mise en avant (études et volet législatif)
- Intégrer cette action dans une démarche globale concernant tous les emplois de direction

Mesures

- **Via les études et diagnostics :**
 - Mesurer et suivre le taux de féminisation des emplois de direction
 - Mettre en place des études spécifiques (strate 2 000 – 40 000 habitants)
 - Systématiser la collecte de données «genrées» concernant la réussite aux concours et examens professionnels de catégorie A et A+
- **Via les actions à l'adresse des collectivités :**
 - Informer les collectivités sur les quotas de nomination liés au sexe dans les emplois fonctionnels (collectivités de plus de 80 000 habitants – lois du 12 mars 2012 et du 04 août 2014)
 - Sensibiliser toutes les collectivités (réunions d'information, réseaux professionnels...)
 - Les accompagner pour mettre en place des mesures correctives via une approche globale
 - Favoriser la mobilité interne et l'identification/formation/accompagnement des potentiels
- **Via les réseaux partenariaux :** promouvoir l'égalité professionnelle et l'accès aux emplois de direction (CRE, CNET, CSFPT, DGCL, organisations professionnelles...)

Période de mise en œuvre

A partir de 2015